

Compte rendu de la CAPA « 2nd degré » du 18 janvier 2023

Mercredi 18 janvier se tenait au rectorat de Dijon, la première Commission Administrative Paritaire Académique pour la carrière des enseignants du second degré, des professeurs de l'ENSAM, des conseillers principaux d'éducation et des psychologues de l'Education Nationale. En plus de ce nouveau périmètre élargi, la répartition des sièges était nouvelle aussi, suite aux élections professionnelles de décembre.

La FSU avec ses 8 sièges est quasiment majoritaire à elle seule chez les personnels, suivie par le FO SNLC avec 3 sièges. Le SGEN CFDT, le SE UNSA, le SNALC et la CGT Educ'action ont chacun 2 sièges. Nous avons pu constater que l'aspect purement technique de gestion des carrières qui prévalait jusqu'alors avait cédé un peu la place à quelques déclarations et échanges plus politiques entre syndicats, notamment entre la FSU et FO.

La CGT educ'action était représentée par Cyrille BERNIZET, certifié au collège Henri Vincenot de Louhans et par David MUSART, PLP du Lycée Henri Vincenot de Louhans.

L'ordre du jour de cette CAPA était d'étudier les demandes de révision d'avis émis par le recteur à l'issue des campagnes de Rendez-vous Carrière. Les syndicats ont tous pointé le caractère anxiogène des RdV Carrière et le sentiment partagé que l'évaluation portait souvent plus sur l'année en cours, voir sur une séance, plutôt que sur l'ensemble de la carrière des personnels.

Sans nier le ressenti des collègues le rectorat affirme avoir progressé dans la perception de cette évaluation et dans le processus qui la conduit. Selon l'administration, le faible nombre de recours signifie une acceptation et une compréhension du dispositif. Pour les syndicats, dont la CGT, ce faible nombre de recours s'explique aussi par le manque de temps et d'énergie de nos collègues trop accaparés à gérer le quotidien dans l'urgence pour effectuer la démarche. Et par le peu de crédit qu'ils/elles portent à la procédure de révision.

Le rectorat déplore également la pauvreté des lettres qui accompagnent la demande de révision en CAPA : Les collègues devraient développer davantage les raisons qui les amènent à contester. Les syndicats, dont la CGT font remarquer que les arguments ont parfois déjà été portés sur le compte rendu du RdV, ou lors de la demande de recours gracieux. De plus, il ne semble pas aisé de contester l'avis émis sans remettre en cause le travail des évaluateurs.

- Psy EN : 0 demande de recours
- CPE : 0 demande de recours
- EPS : 0 demande de recours
- Certifié·es : 13 demandes de recours gracieux (dont 2 accordées) – 6 saisie de la CAPA (dont 3 améliorations accordées)
- PLP : 5 demandes de recours gracieux (dont 2 accordées) – 1 saisie de la CAPA (amélioration accordée)

A l'issue de cette CAPA, la CGT Educ'action a voté contre le projet présenté par l'administration, bien qu'elle accordait 4 révisions des avis sur les 7 qui lui étaient soumis :

- Car la CGT revendique un avancement déconnecté de toute évaluation du mérite professionnel.
- Car sans disposer de tous les dossiers, mais uniquement de ceux qui ont fait un recours en CAPA, nous sommes obligés de croire sur parole l'administration qui nous dit avoir respecté l'équilibre avec l'ensemble des avis émis.
- Car les révisions qui ont été accordées auraient pu l'être dès le recours gracieux et on ne comprend pas pourquoi ces dossiers sont arrivés en CAPA alors que leur amélioration semble évidente pour tous.
- Car il est demandé aux syndicats d'argumenter pour défendre les collègues sans remettre en cause l'évaluation qui a servi de base pour l'avis du recteur

Vote de la proposition faite par l'administration : 5 contre (FO et CGT) - 14 abstentions (FSU, CFDT, SNALC et UNSA) - 18 Pour (les préprésentats de l'administration)

Retrouvez les statistiques des avis et contestations par RDV, corps et genre, ainsi que la déclaration des élu·es CGT Educ'action sur notre site internet :

<https://www.cgteducdijon.org/elus-capa/contestation-des-rdv-carriere>

